peut se prêter à d'utiles investigations, qu'il « prend son bien où il le trouve », utilisant à tout instant des notions courantes parmi les intellectuels et les dogmatisants de son époque. Il n'est pas sans intérêt de savoir le sens qu'il pouvait attacher à des mots comme δυνάμις, ἀρχή, ἐξουσία, etc. Ici, l'on se demande si d'aucuns ont si bien pénétré les arcanes de sa pensée qu'ils peuvent déterminer quand il y a chez lui réalisme, et quand métaphore. N'arrive-t-il pas, parfois, que l'interprétation, voire même la traduction d'un texte, soit complètement tourneboulée, parce que l'exégète, apparemment incapable de saisir telles notions théologiques ou de sympathiser avec elles, a jugé plus sûr de modifier le texte ? Voyez, par exemple, la traduction de πληρουμένοι dans Éph., 1 : 23 (Vulgate : *adimpletur* ; Cornelius a Lapide cite toutes les opinions des Pères sur ce passif ; chez Crampon : *remplit*). Cela dit, revenons à notre sujet central.

4. « LE Péché » = Quelqu'un

Saint Paul n'aurait donc rien su de la concupiscence, il ne se serait pas rendu compte de son empire sur lui, si la Loi, c'est-à-dire la Parole de Dieu, n'avait proclamé : « Tu ne convoiteras pas ». Cette concupiscence est l'envie, le désir, le prurit de faire ce qui est défendu, peu importe sur quoi porte l'interdit. « Mais le Péché, s'emparant de l'occasion grâce au commandement » divin, « par » lui, par son truchement — le dit commandement faisant, malgré lui, les affaires du Péché — « celui-ci, donc, a opéré en moi son plein de concupiscence » (Rom., 7 : 8). Derechef, comme dans Rom., 6 : 6, le Péché — avec l'article ἡ, qui met l'accent sur l'affirmation du caractère personnel : comme dans ὁ θεός — est ici présenté comme une individualité tentatrice, faisant flèche de tout bois pour désorienter et désorbiter l'homme, pour lui faire trouver une saveur toute spéciale, unique, à l'interdit. On se rappelle la Napolitaine dont parle Jules Lemaître : « Comment trouvez-vous votre sorbet ? » — « Bon. Mais il serait meilleur si c'était un péché ». Il y a, dans la transgression, un élément de découverte, de risque et de conquête ; moi qui viole la Loi, je suis, au moins virtuellement, intentionnellement, plus fort, plus grand que la Loi, que le Législateur : comme une monstrueuse cellule, j'étends mes pseudopodes, j'englobe, j'avale et m'incorpore la Loi, l'auteur de la Loi, les sujets de la Loi ; je dépasse tout cela, ma transcendance me rend incommensurable à tout ce fretin. Plus je me bourre le crâne — parce qu'enfin Nietzsche, Gide et les homoncules au nez grave du matérialisme dialectique sont à la merci d'une constipation récalcitrante — plus je chevauche ma jument de transgresseur victorieux et glorieux, et plus, en réalité, « quand je me crois riche », dilaté — alors que je ne suis qu'enflé[1] — « à l'abri de tout besoin, je suis, à mon insu, malheureux, miséreux, indigent, aveugle et nu » (Apoc., 3 : 17). Mais

1. Car il est des Oedèmes spirituels, symptomatiques d'une avitaminose et « misère » de l'âme.